



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par la présente donné qu'à sa séance ordinaire du 6 mai 2019, à 19 h, en la salle du conseil, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au Règlement sur le zonage (2710) pour l'immeuble situé au 315, 9^e Avenue, sur le lot portant le numéro 2 133 979 du cadastre du Québec.

Cette dérogation a pour effet de permettre, pour un nouveau bâtiment résidentiel trifamilial, une allée de circulation d'une largeur de 2,7 mètres, et ce, bien que le Règlement prévoit, pour une allée de circulation à double sens, une largeur minimale de 6 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de la séance.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 18 avril 2019.

Mathieu Legault
Secrétaire d'arrondissement

REQUEST FOR MINOR EXEMPTION

NOTICE is hereby given that at the regular sitting of May 6, 2019, at 7 p.m., in the council chamber, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, the borough council will render a decision on a request for minor exemption to Règlement sur le zonage (2710), regarding the immovable located at 315, 9^e Avenue on lot bearing number 2 133 979 of cadastre du Québec.

This exemption would allow, for a new three-family residential building, a driveway with a width of 2.7 metres, despite the fact that the By-law provides, for a two-way driveway, a minimum width of 6 metres.

Any interested person may be heard by borough council during the sitting with regard to this request.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this April 18, 2019.